

Réforme ferroviaire : le gouvernement prend les usagers en otage

La 2nde phase du plan d'action intersyndicale des cheminots s'est mise en place, avec toujours une très forte mobilisation ce lundi 9 avril (43 % de grévistes selon la direction) et donc une grande majorité de trains annulés (4 TGV sur 5, 2 TER sur 3, 5 Intercités sur 6).

Dans ce dossier, le gouvernement se soucie-t-il vraiment de l'avenir du ferroviaire ou d'abord de son propre intérêt politicien ?

La question est posée lorsqu'on constate le défilé médiatique des ministres armés de leurs fiches "d'éléments de langage" pour signifier, sur un registre plus ou moins martial, *que tout est arrêté et que rien ne bougera car... Car les dessertes ferroviaires seront mieux rendues dans un cadre concurrentiel et qu'en voici les preuves... Car le gouvernement l'a déjà décidé et que c'est donc forcément bon puisqu'il l'a décidé...*

On trouvera la réponse à cette question dans ce constat : jeudi et vendredi dernier, 8 heures de discussions entre la ministre du Transport et les syndicats n'ont abouti sur... rien !

Dans un contexte aussi fermé, l'UNSA Ferroviaire continue résolument à porter analyses et propositions (www.unsa-ferroviaire.org).

Elle a ainsi proposé plusieurs amendements au projet de loi qui débute son examen à l'Assemblée nationale aujourd'hui pour adoption le 17 avril.

Redisons ici qu'en matière ferroviaire comme dans toute question sociale, rien ne se fera contre les salariés du secteur. La négociation pour trouver un compromis ou l'entêtement politicien sur le dos des usagers ? C'est ce que le gouvernement doit choisir.

Colloque avec Luc Bérille, Laurent Berger et Philippe Louis

Mardi 17 avril 2018 - Bourse du Travail - Annexe Varlin- Paris 10

L'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès propose une journée de réflexion sur le thème :

« Entreprise : comment réussir le dialogue social en France ? »

Comment tirer parti des nouvelles règles du dialogue social ? Quelles sont les conditions de sa réussite en faveur de la qualité du travail, de l'emploi, de la compétitivité des entreprises vers un modèle de développement durable ?

Pour vous inscrire et retrouver le programme complet, cliquez sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/entreprise-comment-reussir-le-dialogue-social-en-france>

Concertation fonction publique : les 9 organisations syndicales s'expriment ensemble

Lors de la seconde réunion de lancement de la concertation « fonction publique » du 4 avril 2018, présidée par Olivier Dussopt, les 9 organisations syndicales de la fonction publique CFTD – CFE CGC – CFTC – CGT – FA FP – FO – FSU – Solidaires – UNSA ont décidé d'une déclaration commune.

Pour l'UNSA, il s'agit de rappeler au gouvernement le désaccord des organisations syndicales sur le fond du document d'ouverture de la concertation, malgré des modifications utiles.

Lire le texte de la déclaration commune : <http://www.unsa-fp.org/?Debut-de-la-concertation-les-9-organisations-syndicales-s-expriment-ensemble>

Période préparatoire au reclassement : une avancée concrète pour les fonctionnaires

Lors du Conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE), le projet de décret permettant de créer une période d'un an préparatoire au reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction a reçu un avis favorable.

L'UNSA Fonction Publique a voté ce projet issu de l'ordonnance du 20 janvier 2017 négociée âprement fin 2016. C'est un droit nouveau qui voit le jour.

En savoir plus : consulter le site de l'UNSA Fonction Publique

<http://www.unsa-fp.org/?Periode-Preparatoire-au-Reclassement-une-avancee-concrete-pour-les>

Projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Le projet de loi qui vient de passer au Conseil d'État sera présenté au Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) le mardi 10 avril en séance plénière en présence de la ministre du travail. L'UNSA y participera.

Ce projet de loi comporte un volet formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage mais aussi des dispositions sur l'emploi des travailleurs handicapés, le détachement de salariés, la lutte contre le travail illégal, l'égalité salariale, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la mobilité des fonctionnaires.

Ce projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres le 27 avril, devrait être débattu au Parlement dès la mi-juin pour un vote à la fin de l'été.

Plusieurs dispositions seront d'application immédiate dès la parution au Journal Officiel en septembre 2018, notamment la création de l'agence nationale "France Compétences" (devant se substituer au FPSPP, au CNEFOP, au COPANEF et à la CNCP*) et les mesures qui assouplissent le droit du travail en matière d'apprentissage.

Par ailleurs, le schéma du financement de la formation professionnelle sera mis progressivement en place pour être effectif en 2024.

Dès le 1^{er} janvier 2019, une contribution unique au développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage sera opérationnelle.

Sur le volet égalité professionnelle, les dispositions visant à mesurer les écarts de rémunération devront être appliquées dès le 1^{er} janvier 2019 pour les entreprises de plus de 250 salariés et au 1^{er} janvier 2020 pour les entreprises entre 50 et 250 salariés.

Sur le volet assurance chômage, des décrets en Conseil d'État préciseront les modalités d'application entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 septembre 2020.

Ce texte confirme l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires ayant un projet professionnel et aux travailleurs indépendants.

L'UNSA continuera à intervenir sur le projet de loi dans le cadre de son parcours du véhicule parlementaire, afin de peser sur différentes dispositions sur lesquelles nous avons émis des réserves, notamment lors des concertations apprentissage et formation professionnelle.

*FPSP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

CNEFOP : Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

COPANEF : Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle

CNCP : Commission nationale de la certification professionnelle

L'UNSA a participé au congrès du Syndicat des commissaires de la police nationale

L'UNSA, représentée par Florence Dodin, secrétaire générale adjointe, a assisté au 38^{ème} congrès du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN), membre de l'UNSA FASMI, qui s'est tenu à Levallois-Perret le 4 avril.

Ce 38^{ème} congrès a élu un nouveau secrétaire général, David Le Bars, qui succède à Céline Berthon qui ne se représentait pas. Le SCPN est largement majoritaire puisqu'il représente près de 65% des commissaires de la police nationale.

Dans son intervention, en présence du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, David le Bars a rappelé que réformer la sécurité intérieure était une nécessité et que le SCPN était force de propositions. Redonner confiance, donner du sens à la mission et montrer une juste reconnaissance sont indispensables à une police en pleine mutation. Il a ainsi évoqué quelques pistes, telles que rénover la formation, donner un pouvoir de décision aux commissaires, mettre en place une mutualisation plus importante entre les services et les corps et accompagner ces nécessaires évolutions des moyens adéquats.